

Garde-faune BF



Nature des tâches

Les gardes faune travaillent pour le compte du canton et des sociétés de chasse. Ils s'assurent que le gibier de la réserve est en bonne santé. Ils l'observent au cours de rondes régulières, abattent les animaux malades, combattent les épidémies. En hiver ils nourrissent le gibier, préviennent les dommages causés par les animaux et veillent au respect des règlements en matière de chasse et de protection de la nature. Ils sont également chargés de l'instruction des gardes chasse et des chasseurs. Ils prennent en charge certaines tâches de la police chargée de la chasse et de la pêche. Ils essayent de gérer le mieux possible le territoire de chasse, s'occupent de la protection et de l'entretien des espaces vitaux. Les tâches administratives sont réglées à l'aide de l'informatique.

Conditions d'admission

- a) Apprentissage achevée avec CFC ou titre équivalent
- b) expérience professionnelle de 5 ans en tant que garde-faune et
- c) avoir accompli les cours intercantonaux ou formation équivalente.

Constitution robuste, résistance aux intempéries, bonne vue et bonne ouïe, exactitude de tir, sensibilité proche de la nature, bon sens de l'observation, équilibre, capacité d'imposer son point de vue, habileté linguistique, confiance; dans les cantons montagneux: bonne aptitude de randonneur et de skieur et notions de natation.

Formation

4 x une semaine de cours intercantonaux de base, en cours d'emploi.

Titre obtenu: Garde-faune avec brevet fédéral.

Perspectives

Perfectionnement: cours cantonaux et études personnelles.

Avancement: chef/-fe de district, instructeur/-trice des nouveaux gardes chasse.